

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 853

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 20 BIS

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« œuvrant dans le secteur du logement locatif social ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.